

DÉCLARATION FO Énergie et Mines À la COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE du 19 Janvier 2017.

Depuis les années 2000, le secteur de l'énergie connaît de grands bouleversements. En 2004 les Entreprises Publiques à caractère Industriel et Commercial se transforment en Société Anonyme. Il en résulte une lente dégradation du contexte institutionnel elle-même générant une dégradation diffuse du mode de financement des activités sociales.

À la création du monopole public d'après-guerre s'est substituée la logique néolibérale menant à l'éclatement des deux grandes entreprises EDF et GDF et à l'ouverture des marchés européens de l'énergie. La libéralisation de cette branche industrielle a favorisé l'arrivée de nouveaux acteurs. Ces concurrents ne contribuent pas au financement des Activités Sociales. Si nous avons considéré devoir ester en justice afin de voir Direct Energie se soumettre à cette obligation légale, ce rôle reste celui des pouvoirs publics.

La filialisation de pans entiers d'activités au sein des entreprises historiques et l'embauche de nouveaux salariés hors Statut ont contribué et contribueront à déliter le champ de financement du 1 %.

La loi de transition énergétique adoptée le 22 juillet 2015, la privatisation engagée des barrages hydrauliques, la vente d'une partie du réseau de transport RTE, les menaces financières qui pèsent sur la filière du nucléaire et enfin, l'arrivée du pétrolier Total dans la liste des fournisseurs d'électricité, sont autant d'éléments qui ne sauraient suffire à exonérer les employeurs et les pouvoirs publics de leurs responsabilités.

Ces éléments nous amènent à un constat partagé : « Le modèle est actuellement dans une situation de crise importante ».

Sur l'ensemble des items que nous avons à étudier durant les GTP, nous avons rapidement constaté que nous ne pouvons accepter les orientations et objectifs déjà évidents.

Nous avons donc déclaré en CPB nos désaccords sur des points fondamentaux, relatifs à la protection des salariés et de leur Statut. Nous nous sommes ainsi adressés aux employeurs puis aux Pouvoirs publics afin de clarifier nos positions et exprimer nos exigences.

Avant d'exposer nos avis sur les points de cette négociation, nous tenons à rappeler que les notions de pensionnés et de retraités de tout ordre n'apparaissent pas dans la plateforme.

Notre fédération tient à réaffirmer son attachement indéfectible au lien intergénérationnel.

Pour FO Énergie et Mines sur le mode de financement

La modification du mode de financement conduira à la modification de l'article 25 du Statut des IEG. Cette modification du Statut, outre le fait de ne pas être une fin en soi, mérite toute notre vigilance.

Deux composantes essentielles entreront en compte pour le financement avec notamment une partie relative aux effectifs. Les éléments ci-dessus développés mèneront inévitablement à sa diminution.

Une partie du financement se ferait par une ventilation tenant compte des différents segments que sont, la production, le transport et la commercialisation de l'énergie et les sous segments, représentés par le nucléaire, le thermique hydraulique, le transport, la distribution, l'énergie renouvelable, la commercialisation terminaux et le stockage.

Une autre partie sur un calcul verrait s'appliquer une somme forfaitaire par salarié par entreprises. Ce calcul tiendrait compte du nombre de salariés par entreprise pour forfaitiser la somme allouée.

Pour mémoire, notre fédération proposait l'introduction d'un élément contribuant à la stabilité et à la viabilité du financement par la mise à contribution des dividendes versés.

À titre d'information, les chiffres de 2015 publiés par la Cour des comptes sur les dividendes versés par les entreprises à l'État sont de 2 milliards d'euros pour EDF et 1 milliard pour ENGIE. Depuis 2005, ce sont 20 milliards qui furent ainsi siphonnés.

En définitive, pour FO Énergie et Mines le mode de financement proposé par les employeurs de la branche nous rapproche indéniablement et à moyen terme vers le droit commun, ce que nous ne saurions cautionner.

Pour FO Énergie et Mines en matière de restauration méridienne

La reprise de cette activité par les employeurs compromet fortement le sort de ses 1000 salariés. Notre position fut claire dès le début ; ceux-ci devaient être repris au Statut.

À cette revendication, promptement écartée, s'opposa l'ambition de les jeter en pâture chez un éventuel repreneur de la restauration collective privée. Il est notoirement reconnu que l'opposition de FO à cette inacceptable perspective fut déterminante.

Si la volte-face du majoritaire put momentanément laisser imaginer que le projet serait abandonné, il s'avère qu'il est aujourd'hui abordé de manière plus insidieuse. Un véritable plan social se profile, au fil des fermetures de sites programmées par les entreprises, concomitamment à des appels d'offres mettant en appétit la restauration privée. Celui-ci verrait la CCAS, en tant qu'employeur, mettre en œuvre un véritable plan d'économie dont les victimes seront ses propres salariés.

Tout autant que nulle organisation syndicale digne de ce nom ne saurait accepter cette perspective, FO l'a fermement et rapidement dénoncé.

Dans ce domaine FO Énergie et Mines a fait des propositions telles la création de Restaurants Inter-Entreprises, la renégociation de la convention de 1988 et l'instauration de chèques repas pour les 3 salariés sur 5 qui ne bénéficient pas d'un point de restauration sur leur lieu de travail.

FO Énergie et Mines continue de revendiquer la mise au statut des salariés conventionnés et le respect des droits acquis.

Pour FO Énergie et Mines dans le domaine des effectifs statutaires et conventionnés.

Outre le fait que les dépenses relatives au personnel soient, dans une optique constante de faire des économies, transférées sur les organismes sociaux, ce qui ne saurait nous convenir, ce transfert s'opèrerait avec des moyens moindres que ceux autrefois alloués. La réduction envisagée des postes au tableau hiérarchique serait une finalité tout autant inacceptable.

Pour FO le danger repose également sur le fait que ce sont les aménagements statutaires de mise à disposition qui risquent de disparaître dans le temps.

Cette autre modification du Statut méritera toute notre vigilance.

Pour notre fédération en ce qui concerne les mesures bénévoles

Les 24 jours d'administrateurs en CMCAS seraient réduits à 10 jours. Une partie des heures retirées viendrait alimenter une enveloppe qui serait répartie par les CMCAS au prorata du nombre d'inscrits sur la liste électorale et sur décision du conseil d'administration. Nous sommes en droit de nous

demander, alors que les présidents des CMCAS pourraient disposer de ces jours administrateurs selon leur bon vouloir, en les distribuant à « DES » et non « AUX » administrateurs (tel que mentionné dans la plateforme), quelle organisation pourrait accepter cette modalité ?

La proximité à travers les SLVie passerait également à la charge des organismes sociaux.

En ce qui concerne les moyens immobiliers, les employeurs envisagent, d'ici 2020, une réduction effective de la surface occupée de l'ordre de 20 %. Outre le fait que les mesures de ces dispositions nous semblent subjectivement décidées, elles vont dans le même sens du « toujours moins ».

Pour FO énergie et Mines sur la question de la gouvernance

Cette gouvernance va reposer sur une instance « non contraignante » qui va se réunir une fois par an pour permettre aux élus et aux employeurs d'échanger sur les activités sociales dans leur ensemble. Pour rappel, la CCAS s'est dotée, depuis le passage de la Cour des comptes en 2011, d'un comité d'audit, d'un comité des engagements et d'une commission des marchés dans l'ambition d'affiner ses outils de gouvernance.

En conclusion

FO Énergie et Mines rappelle un principe intangible : elle n'acceptera de modifications réglementaires qu'à la condition qu'elles soient gravées dans le Statut national du personnel des IEG. Mais en ce sens, elles ne doivent pas se traduire par un recul, tant en matière de financement que d'une manière plus générale, socialement.

En l'occurrence, le sacrifice via un plan d'économie, de centaines d'emplois ne peut être acceptable.

Le financement est la pierre angulaire de cette négociation. Dans une perspective d'avenir, ni la gestion que FO ne cautionne pas, ni l'équation proposée en terme de financement ne sauraient sauver les activités sociales. Pire, le contexte politique continue de favoriser une concurrence librement faussée, dont naissent les entités telles Direct Énergie qui ne pourront donc que se multiplier.

Par de là, les deux indices de l'équation, l'une relative à la participation du financement, l'autre à la masse salariale ne pourront que mener vers un désastre social. Pour FO, la question du périmètre des entreprises concernées reste entière et primordiale. L'ensemble des entreprises du secteur de l'énergie doit contribuer au financement des activités sociales.